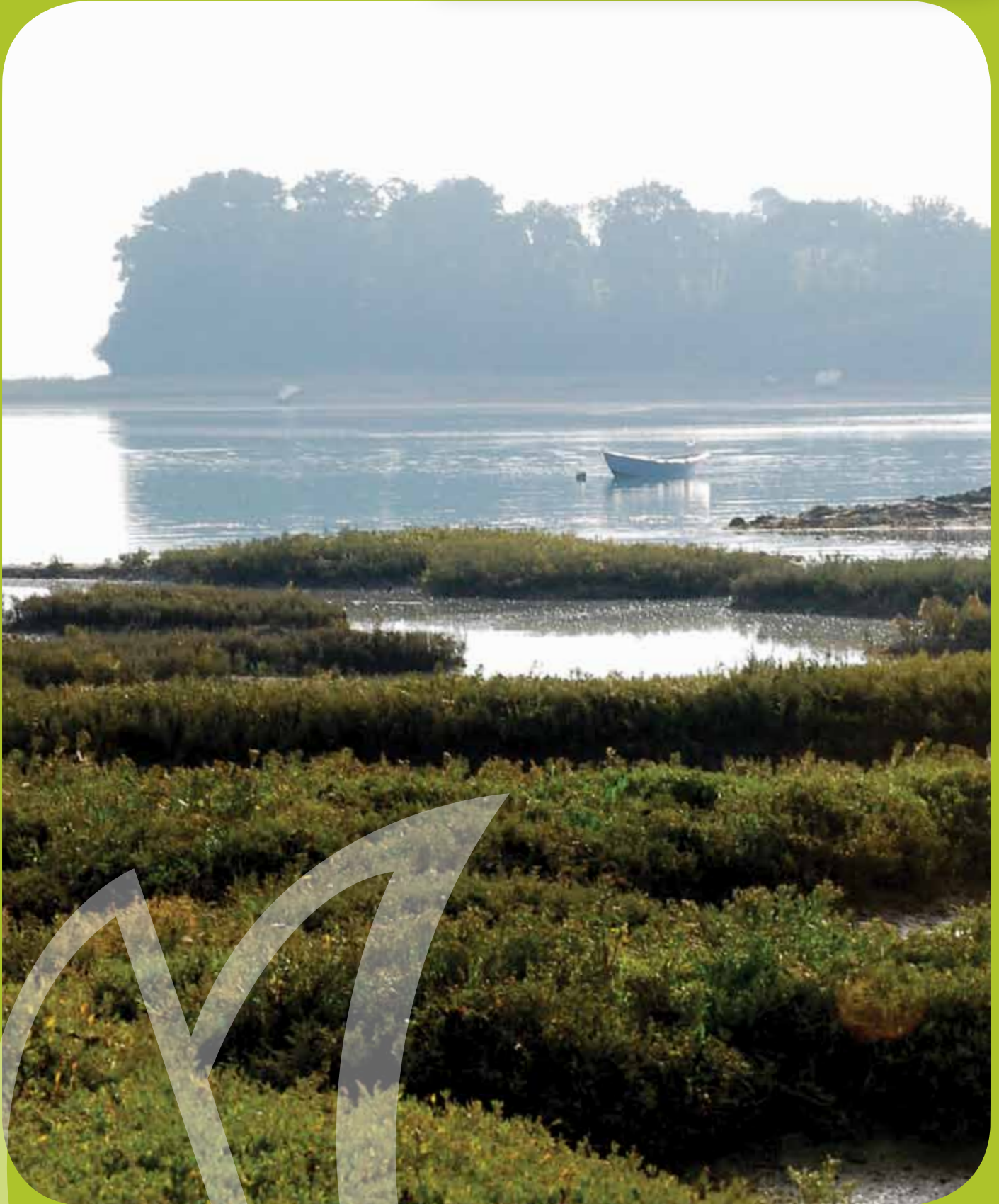






## LE MOT DU MAIRE

Le 30 mars dernier, les électeurs, dans une large majorité, nous ont renouvelé leur confiance et je les en remercie.

Le choix de partager les rôles entre la mairie et la communauté de communes a été acté. Au sein du Conseil municipal, les commissions se mettent en place et ont déjà commencé à travailler sur

de nombreux projets. Les conseillers représentants des divers syndicats (électricité, eaux...) ont pris connaissance des divers dossiers à traiter.

De nombreuses tâches nous attendent : gérer le quotidien de nos concitoyens, être attentifs à préserver le calme retrouvé, faire de notre commune une enclave appréciable entre terre et mer

où il fait bon vivre, en dépit d'une période difficile socialement et économiquement.

Il faudra veiller à ce que le Minihic trouve sa place dans les diverses réformes structurelles qui s'annoncent : réforme des régions, des départements, place donnée aux Intercommunalités.

Pour mener à bien nos projets, l'investissement de tous est primordial : l'équipe municipale, bien sûr, mais aussi les Minihicois à travers les associations, les commerces et l'artisanat.

Je souhaite être un maire à l'écoute de tous : il me faudra répondre aux attentes de chacun en tenant compte de l'intérêt de l'ensemble des citoyens. Le sens collectif doit prévaloir sur les intérêts personnels et je compte sur le bon sens de l'ensemble des Minihicois pour le comprendre et m'aider à mener ce mandat à bon terme.

 Claude RUAUD,  
maire du Minihic-sur-Rance

## LES DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS

François MOREAU  
Marc JAN  
Patricia BRION  
Patricia ALLÉE

1<sup>er</sup> adjoint : Urbanisme - Environnement.

2<sup>e</sup> adjoint : Finances, Économie - Domaine Maritime - Communication.

3<sup>e</sup> adjointe : Affaires scolaires - Secteur périscolaire - Vie culturelle et associative - Communication.

4<sup>e</sup> adjointe : Action sociale.

## LES ÉLUS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES



Claude RUAUD  
Maire



François MOREAU  
1<sup>er</sup> Adjoint et  
Conseiller  
Communautaire



Patricia BRION  
3<sup>e</sup> Adjoint



Marc JAN  
2<sup>e</sup> Adjoint



Patricia ALLÉE  
4<sup>e</sup> Adjoint



Laurence HOUZÉ-ROZÉ  
Conseillère  
Municipale et  
Communautaire



Christophe DOUET  
Conseiller



Ludvine CHOLOU  
Conseillère



Christophe ROLLAND  
Conseiller



Sophie HAMEL  
Conseillère



Patrick RIVÉ  
Conseiller



Maëva CHAMPOLLION  
Conseillère



Yann LEMASSON  
Conseiller



Nathalie GRAVELEAU  
Conseillère



Matthieu DABROWSKI  
Conseiller





## MEMBRES DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Conseil d'École**  
Patricia BRION
- **Caisse des Écoles**  
Patricia BRION  
Marc JAN
- **Maison de retraite**  
Patricia ALLÉE  
Marc JAN
- **Commission Vie Culturelle et Associations**  
Patricia BRION  
Patricia ALLÉE  
Laurence HOUZÉ-ROZÉ  
Christophe DOUET  
Maëva CHAMPOLLION  
Ludivine CHOLOU  
Christophe ROLLAND
- **Commission Affaires Sociales**  
Patricia ALLÉE  
Patricia BRION  
Laurence HOUZÉ-ROZÉ  
Claude RUAUD  
Ludivine CHOLOU
- **Commission Finances**  
Marc JAN  
Ludivine CHOLOU  
François MOREAU  
Yann LEMASSON  
Claude RUAUD  
Patricia ALLÉE  
Sophie HAMEL
- **Commission Vie Economique**  
Christophe DOUET
- Matthieu DABROWSKI  
François MOREAU
- **Commission Urbanisme et Environnement**  
François MOREAU  
Christophe ROLLAND  
Patrick RIVÉ  
Yann LEMASSON  
Laurence HOUZÉ-ROZÉ  
Marc JAN  
Christophe DOUET  
Claude RUAUD  
Matthieu DABROWSKI  
Nathalie GRAVELEAU  
Sophie HAMEL
- **Commission Sports-Jeunesse**  
Patricia BRION  
Yann LEMASSON  
Patrick RIVÉ  
Matthieu DABROWSKI
- **Commission Petite Enfance, Affaires Scolaires**  
Patricia ALLÉE  
Patricia BRION  
Maëva CHAMPOLLION
- **Commission Communication-Information**  
Marc JAN  
Patricia BRION  
Maëva CHAMPOLLION  
Christophe ROLLAND  
Nathalie GRAVELEAU  
Patrick RIVÉ
- **Commission Rythmes Scolaires**  
Patricia BRION  
Patricia ALLÉE  
Maëva CHAMPOLLION  
Claude RUAUD
- **Commission Révision Listes Electorales**  
Maëva CHAMPOLLION  
Patricia BRION  
Patricia ALLÉE  
Christophe DOUET
- **Commission Cantonale d'Aide Sociale**  
Titulaire : Patricia ALLÉE  
Suppléant : Yann LEMASSON
- **Élus en charge des questions de Défense Nationale**  
Titulaire : Claude RUAUD  
Suppléant : Matthieu DABROWSKI
- **Élu en charge des questions de Sécurité Routière**  
Matthieu DABROWSKI
- **Représentants auprès de l'A.D.V.R.**  
Délégué titulaire : Christophe DOUET  
Délégué suppléant : Matthieu DABROWSKI
- **Représentants auprès de l'Association de la Chapelle Saint-Buc**  
Titulaire : Laurence HOUZÉ-ROZÉ  
Suppléante : Ludivine CHOLOU
- **Représentants auprès de l'association COEUR**  
Titulaire : Claude RUAUD  
Suppléants : François MOREAU  
Mme Nathalie GRAVELEAU

## MEMBRES AUPRÈS DES SYNDICATS, DES E.P.C.I., ET DES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS

- **Délégué auprès du S.D.E.**  
Christophe DOUET
- **Délégués auprès du S.I.A.P.L.L.**  
(Syndicat Intercommunal d'assainissement de Pleurtuit Le Minihic et Langro-lay sur Rance)
  - délégués titulaires :  
Claude RUAUD  
Patrick RIVÉ  
François MOREAU
  - délégués suppléants :  
Marc JAN  
Christophe DOUET  
Christophe ROLLAND
- **Délégués auprès du S.I.R.D.O.M.**  
(Syndicat Intercommunal de Ramas-sage des Ordures Ménagères)  
Claude RUAUD  
François MOREAU
- **Délégués auprès du S.I.E.R.G.**  
(Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche)
  - délégués titulaires :  
Claude RUAUD  
Marc JAN
  - délégués suppléants  
Patrick RIVÉ  
Christophe DOUET
- **Membres de la Commission administrative du C.C.A.S.**  
Président : Claude RUAUD  
Patricia ALLÉE  
Laurence HOUZÉ-ROZÉ  
Patricia BRION  
Ludivine CHOLOU

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

### Un nouveau conseil communautaire et un nouveau siège



À l'automne, les services de la communauté de communes se sont installés dans le nouveau siège, à Cap Émeraude à Pleurtuit, en bordure de la voie verte. Toutes ses compétences : aménagement du territoire, environnement, économie, tourisme, travaux, SIG, relais d'assistants maternels, bibliothèques, transports, etc. y sont regroupées. Une salle de vidéoconférences, ouverte à tous les habitants y a été créée.

Les élections de mars ont renouvelé le conseil communautaire. La nouvelle présidente est M<sup>me</sup> CRAVEIA, Maire de Dinard. Le bureau est composé de la présidente et de 9 vice-présidents (1 par commune). Les 2 élus du Minihic sont Laurence HOUZÉ-ROZÉ et François MOREAU. Celui-ci est nommé vice-président en charge des travaux, de l'assainissement non collectif, du traitement et de la valorisation des ordures ménagères.

Les travaux importants sur 2014-2015 sont l'aménagement de Cap Émeraude et des 5 autres zones d'activités de la Communauté de Communes, l'intégration du traitement des ordures ménagères, la participation à la création du parc naturel régional, le développement du tourisme, la mise en œuvre du très haut débit internet.

C'est la CCCE qui a financé la rénovation de l'épicerie du MINIHIC pour l'adapter à l'activité de traiteur. Elle y a investi 93 000€ pour permettre ce redémarrage. Elle participe aussi au financement du terrain multisport à hauteur de 30 000€. En 2015, elle nous aidera à aménager les zones d'activités maritimes du Grand Val et de Tanet pour les rendre plus fonctionnelles, permettre leur développement et les sécuriser. Grâce à la « brigade verte » composée de personnel en réinsertion, elle entretient nos chemins de ronde et autres sentiers du Minihic.

## LA FIBRE OPTIQUE AU MINIHIC EN 2014

Le très haut débit internet, via la fibre optique, s'installe à Saint-Malo et commencera à couvrir Dinard à partir de 2015. Toutes nos communes seront équipées d'ici 2030. Le coût est de 2000€ par ligne dont 445€ à la charge de la communauté de communes (77 M€ pour le département). Certaines zones du Minihic ont un débit très faible voire inexistant. À la demande de la municipalité, MEGALIS, chargé de

sa mise en œuvre amènera la fibre optique au Minihic jusqu'à 2 armoires de répartition (av G. De Gaulle et rue des marins) d'ici la fin 2014. La fibre y sera raccordée aux lignes individuelles existantes en cuivre. Cet aménagement permettra de porter le débit internet jusqu'à 20 méga octets (il se situe entre 0 et 5 méga octets aujourd'hui). Nous pourrions donc accéder à de nouveaux services : TV internet, téléchargements etc...

## TRAVAUX EN COURS D'ÉTUDES SUR LA COMMUNE

### Rue du Maréchal Leclerc

Dans le cadre de la démarche visant à favoriser les liaisons douces et de sécurité routière, la municipalité envisage de réaménager la rue du Maréchal Leclerc.

Il est nécessaire d'envisager à cette occasion tous les besoins, notamment en réseaux. C'est pourquoi, une étude est en cours avec le service départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) afin de pouvoir procéder à l'effacement du réseau d'électricité, ainsi que de la ligne Télécom. Les travaux devraient débuter courant 2015.

### Bâtiments communaux

Le conseil municipal a approuvé la modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols (POS) permettant l'extension/construction de bâtiments publics sur le secteur du Pron (terrain autour de la salle polyvalente). La municipalité va donc engager une étude sur l'atelier des services techniques muni-

cipaux, la salle de restauration scolaire et un bâtiment dédié notamment au périscolaire sur le secteur du Pron et le terrain en face de l'école (ancienne supérette).





# RÉVISION PLU

## Du POS au PLU : un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour notre commune

L'urbanisme conditionne notre qualité de vie au quotidien. Il repose pour l'essentiel sur un document élaboré à l'échelle communale : le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document stratégique déterminant les grands enjeux d'un territoire pour 15 ans.

Par délibération en date du 12 décembre 2013, le conseil municipal a prescrit la révision du POS sous forme de PLU. Cette démarche va nous permettre d'élaborer un véritable projet pour notre commune en concertation avec la population.

Les enjeux démographiques, sociologiques, économiques, touristiques et environnementaux vont être analysés pour nous permettre de réfléchir ensemble sur les stratégies à développer pour les années à venir, tout en intégrant les textes législatifs et réglementaires qui s'imposent au PLU (loi littoral, SCOT, PLH...).

## Le PLU est une démarche nécessaire

Elle permet à la collectivité d'organiser le développement futur de la commune en termes de logements, d'équipements publics, de cadre de vie, etc.

Le document d'urbanisme doit s'adapter aux besoins actuels et futurs de la population en traduisant au mieux le projet communal. Le conseil municipal a ainsi fixé des objectifs majeurs à atteindre au travers du PLU :

- Proposer un aménagement durable du territoire en termes de renouvellement et de développement de l'urbanisation, dans le cadre des enjeux démographiques, économiques et touristiques,
- Conforter et pérenniser les atouts communaux à l'échelle de son territoire en matière d'équipements de qualité, de patrimoine bâti ancien à protéger, et de liaisons douces renforçant ainsi l'identité rurale et littorale du Minihic-sur-Rance,
- Engager une politique de protection de l'environnement (trame verte, trame bleue, SAGE...) et des sites (Natura 2000...),
- Favoriser la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, des formes bâties, des aménagements et favoriser la promotion des énergies renouvelables.

## Le PLU est une démarche longue et complexe

Mettre en place le projet communal sur l'ensemble du territoire est une mission essentielle qui nécessite du temps :

- le temps de la recherche de données, des études, de la réflexion, des échanges entre les différents partenaires,
  - le temps de la concertation avec la population, de la validation par le groupe de travail...
- Autant de délais incompressibles.

## Le PLU est une démarche participative

Nombreux sont les partenaires de la commune lors de l'élaboration du PLU :

- les élus : pour mener à bien ce projet communal, la municipalité va constituer un (des) groupe(s) de travail d'élus en charge de traiter chaque thématique inhérente au projet de PLU (habitat, tourisme, environnement...) et de faire des propositions,
- les personnes publiques associées : elles sont invitées à participer, selon les compétences et les thèmes abordés, à plusieurs réunions qui permettront de recueillir leurs avis et remarques,
- la population : chaque habitant est invité à s'exprimer sur le projet de PLU pour faire connaître ses attentes.

La collectivité propose différents moyens d'information et d'expression au cours de la procédure :

- possibilité de consigner des suggestions/observations sur un cahier/registre tenu en mairie tout au long de la procédure (façon boîte à idées),
- organisation de 2 réunions publiques,
- parutions d'articles dans le bulletin municipal, le site internet de la commune et la presse,
- réalisation d'une exposition en mairie,
- une enquête publique aura lieu lorsque le projet de PLU sera établi.

## Le PLU est une démarche organisée dans le temps

- 1- Réalisation du cahier des charges : choix du bureau d'étude.
- 2- Diagnostic : état des lieux territorial.
- 3- Mise en place du projet : définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- 4- Écriture du règlement : règles, zonages, annexes et servitudes.
- 5- Réalisation d'une enquête publique et approbation : l'enquête publique durera un mois et fera l'objet d'un rapport et de conclusions du commissaire enquêteur ; l'approbation se fera ensuite par la délibération du conseil municipal.

## Où en est la procédure engagée par la commune ?

Actuellement, la collectivité est en cours d'élaboration du cahier des charges de consultation des cabinets d'études ; procédure réglementée qui permettra de choisir celui qui l'accompagnera dans cette démarche.

## Comment être informé de l'évolution de la procédure ?

La commune va ouvrir une page spécialement dédiée à la révision du POS sous forme de PLU sur son site internet afin que la population puisse suivre l'évolution de la procédure. Des articles seront insérés dans le bulletin municipal et dans la presse lors des moments clé de la procédure (réunion publique, exposition...).

*La réussite de ce projet ambitieux repose sur notre engagement commun en vue de donner à notre commune toute l'attractivité qu'elle mérite.*



# SIRDOM : UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LE RAMASSAGE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS



Le transfert de la compétence **DÉCHETS** vers la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude sera effectif en janvier 2015. Le syndicat SIRDOM sera donc dissout à cette date. La municipalité a approuvé cette résolution lors du conseil municipal du 22 mai. François MOREAU, 1<sup>er</sup> adjoint, est chargé de mettre en place cette évolution de structure en tant que vice-président de la CCCE et président (pour les quelques mois de 2014) du SIRDOM.

À Dinard, le traitement des ordures ménagères se fait en régie. En 2015 la Communauté de Commune intégrera donc ses salariés. Les autres communes du canton, dont Le Minihic, continueront de sous-traiter à une entreprise. Un nouvel appel d'offres aura lieu en janvier 2015. Le nombre de ramassages ne changera pas : 2 par semaine l'été et 1 par semaine le reste de l'année.

L'évolution de la structure du pôle déchets est un enjeu important ; la CCCE va travailler sur l'uniformisation de son organisation et la maîtrise des coûts.

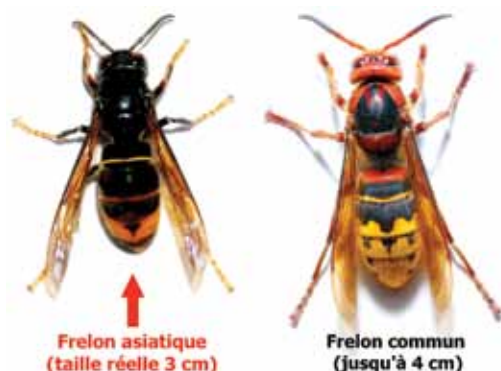
Le tri sélectif est une réussite dans notre commune, le pourcentage de déchets triés est l'un des plus importants de la CCCE.

La valorisation des déchets est l'affaire de tous. En effet, ils doivent non seulement être perçus comme une source de pollution à réduire mais également comme une ressource potentielle à exploiter. « Jeter Mieux » prend alors tout son sens, lorsqu'il s'agit de diminuer l'impact écologique du traitement, tout en maîtrisant le volet économique. De plus, elle permet d'y associer les circuits et les associations d'économie sociale et solidaire.

Trier et composter ses déchets diminuent le coût de leur traitement et limitent le montant de notre taxe sur les ordures ménagères.

## ENVIRONNEMENT

### Le frelon asiatique



**Comment identifier le frelon asiatique (*vespa velutina*) ?**  
Le frelon asiatique est facilement reconnaissable : il est de couleur sombre, avec un large anneau orangé à l'extrémité de l'abdomen, **ses pattes sont jaunes et sa taille est inférieure à celle du frelon commun.**

Le nid, construit au printemps, est le plus souvent situé dans des arbres à plusieurs mètres de hauteur, quelquefois au ras du sol, dans des cheminées ou sous une charpente. Volumineux, il est généralement de forme sphérique et son entrée est latérale.

#### Pourquoi l'identifier ?

Depuis sa découverte en France en 2004, le frelon asiatique s'est largement répandu à l'ensemble du territoire (à Saint-Malo, les premiers nids ont été repérés en 2008).

Or c'est un grand prédateur d'abeilles qui alarme les apiculteurs des régions les plus touchées car il contribue au déclin des colonies. Ce caractère **invasif et nuisible** du frelon à pattes jaunes a été confirmé par un arrêté ministériel en décembre 2012 qui le classe « dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français ».

L'homme aussi peut craindre ce frelon, puisque son venin peut être mortel si la personne est allergique.

#### Que faire après détection d'un nid de frelons asiatiques ?

Appelez la **FGDON35** (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine) au **02 23 48 26 23**, qui procèdera à la vérification de l'espèce, avant d'organiser **la destruction du nid par un professionnel** : il ne faut en aucun cas prendre l'initiative de le détruire seul.





## La chenille processionnaire du pin : quelques conseils pour lutter contre sa prolifération

Cette espèce invasive est devenue un véritable sujet de pré-occupation. La toxine contenue par les soies urticantes de la chenille processionnaire du pin met, en effet, en danger animaux domestiques et êtres humains. D'autre part, en se nourrissant des aiguilles des résineux, elle fragilise les forêts de pins.

Les méthodes de lutte

- Méthode préventive : favoriser le développement des prédateurs naturels en installant des nichoirs à mésanges (cet insectivore peut dévorer une quarantaine de chenilles en une seule journée).
- Méthodes curatives et calendrier de lutte :
  - de décembre à avril : l'écopiege (piège à chenilles),
  - de juin à mi-septembre : le piège à phéromones (piège à papillons),
  - de septembre à novembre : la lutte biologique (pulvérisation d'un bio-pesticide, le bacille de Thuringe),
  - de novembre à avril : lutte mécanique avec perche échenilloir (l'échenillage)...

Attention : pour intervenir contre cette larve, il faut se protéger intégralement : combinaison, lunettes, masque, bandes de protection aux poignets et dans le cou, gants. Un nid vide contient encore des millions de poils encore actifs pendant plusieurs années.

## La maison aux oiseaux :

C'est un projet qui a vu le jour à l'initiative du Conseil des Aînés. Suite à la réhabilitation du bâtiment situé sur le sentier de randonnée en contrebas de la ferme du Rivage et grâce au travail des bénévoles soutenus par la mairie, la maisonnette a trouvé une nouvelle vocation en devenant « la Maison aux oiseaux ». C'est désormais une halte appréciée des randonneurs et promeneurs de tout âge, qui peuvent profiter des bancs et de l'observatoire pour découvrir les oiseaux, migrateurs ou sédentaires, vivant sur nos bords de Rance. Des panneaux pédagogiques, réalisés en partenariat avec Bretagne vivante, permettent de les identifier. Ainsi, Tadorne de Belon et autres Courlis cendrés peuvent être observés dans leur environnement, sans être dérangés. La fréquentation de ce lieu encourage à développer d'autres projets similaires sur la commune, pour poursuivre la mise en valeur de notre patrimoine.



## VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNALE

### Accueil des nouveaux nés

Le 24 mai 2014, le CCAS et la municipalité ont accueilli les enfants nés de mai 2013 à mai 2014. Ils sont au nombre de quinze : 8 filles et 7 garçons. Il a été offert aux familles présentes un bouquet de fleurs et un bavoir au logo de notre commune, bavoir confectionné par des artisans du Minihic. Enfin, le pot de l'amitié a permis aux parents de faire connaissance : ce moment d'échanges a été apprécié de tous !

### Le club des ajoncs

Le premier semestre 2014 a été riche en activités :

- Fête des Rois en janvier,
- Chandeleur, avec ses traditionnelles crêpes en février,
- Fête des grands-mères en mars,
- Les Floralies de Nantes en mai, auxquelles ont participé 38 personnes qui sont revenues avec des fleurs plein les yeux !
- Fête de l'Amitié, le 21 mai : 65 personnes – dont 35 de 6 clubs de localités voisines – ont répondu présentes à cette journée organisée par notre section « travaux manuels ».

Et le 26 juin prochain, nous nous rendrons à Combours pour (re)découvrir le château ; après une halte au restaurant face au lac, l'après-midi sera consacré, soit à une promenade dans le parc du château, soit, pour les plus courageux, à une visite guidée du centre historique de la ville. Par ailleurs, notre section

« marche », déjà riche de ses sorties hebdomadaires et randonnées mensuelles, propose une nouvelle activité : « la marche rapide avec bâtons ». C'est sous l'impulsion de notre vice-président, Réginald ROBIN que cette nouvelle activité, actuellement en « rodage », prendra son véritable départ à la rentrée, début septembre 2014. Un groupe de quelques courageux est déjà formé et attend des renforts ! (Attention, cette activité nécessite un certificat médical d'aptitude !)

L'activité du Club sera suspendue, cette année, le jeudi 3 juillet au soir et reprendra le jeudi 4 septembre à 14 heures.

Dès la rentrée, nous préparerons notre Assemblée Générale, fixée au 2 octobre, au Manoir de la Vicomté à Dinard. Cette assemblée est toujours un moment fort de la vie du Club, cette année 2014 sera un moment très fort puisque notre Association fêtera ses 20 ans ! Au cours de cette joyeuse manifestation les anciens Présidents, Christian VIEAU, Christiane LE GARREC, Alain LE QUÉRRÉ et Jean Paul HAMONOU, se feront un plaisir de vous rappeler les faits marquants de la vie du Club sous leur mandature.

Nous vous rappelons que « les Ajoncs » est un club de loisirs ouvert à tous. N'hésitez pas à :

- venir nous rencontrer tous les jeudis de 14 à 18h – salle de Dieuleveult,
- prendre contact avec Jacques MAILFERT 02 99 88 56 00 ou Réginald ROBIN 02 99 88 66 90,
- consulter notre site internet : [clublesajoncs.e-monsite.com](http://clublesajoncs.e-monsite.com)



## Le Comité des fêtes



Le Comité des fêtes organise, tout au long de l'année, différentes manifestations en cherchant à toucher le plus large public possible. Il est également présent pour apporter son aide à d'autres associations.

Voici un petit rappel des manifestations déjà effectuées et celles à venir.

En mars nous avons organisé une braderie ; en avril, pour les petits et les grands un spectacle suivi d'une chasse aux œufs (manifestation organisée avec l'aide de la maison de retraite) ; en mai nous avons participé au «Troc livres et plantes» et nous préparons actuellement pour le samedi 28 juin la «Fête de la musique» avec le traditionnel feu de la Saint-Jean. Différents groupes seront présents dont la plupart des membres vivent au Minihic ou dans les environs. Venez nombreux, ambiance assurée avec possibilité de se restaurer sur place.

En juillet, faite du rangement et du tri dans vos tiroirs et greniers afin de vous tenir prêts pour participer à la Braderie extérieure.

Notez également sur vos agendas :

- samedi 11 octobre : repas à thème avec soirée dansante
- dimanche 9 novembre : braderie
- samedi 22 novembre : soirée spectacle
- décembre : Téléthon

À très bientôt,  
Le Comité des fêtes

## Conseil des Aînés

Au mois de septembre prochain, les Minihicois et Minihicoises de 65 ans et plus recevront un courrier afin de réactiver le Conseil des Aînés.

Des élections sont prévues, la municipalité souhaite la participation de onze Aîné(e)s pour ce conseil.

Les personnes qui souhaitent se présenter devront venir s'inscrire à la mairie après réception du courrier. Les élections auront lieu un samedi matin et en un seul tour.

Des actions ont déjà été réalisées en dix mois (columbarium, maison aux oiseaux). De nombreux thèmes sont encore à explorer. Il est toujours constructif de partager nos points de vue et de proposer des projets concrets.

## Subventions

Le conseil municipal du 22 mai 2014 a délibéré sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014. Les demandes devaient être accompagnées d'un bilan financier pour l'année 2013 ; au préalable les propositions ont été examinées par la Commission Vie Culturelle et Associative. Le Conseil a donc décidé d'attribuer les subventions suivantes :

### Associations Minihicoises

ACCA (Association Communale de Chasse) 150€  
VMEH (Visiteurs de Malades en Établissements Hospitaliers) 200€  
« BOUGEONS ENSEMBLE » EPHAD 200€  
UNC (anciens combattants) 100€  
ADMR 200€  
PETITS LOUPS 400€  
ADIRP 100€  
CHAPELLE SAINT-BUC 350€  
COMITÉ DES FÊTES 400€  
MINIBOUTS 1000€  
AMIS DE LA BAIE DE LA LANDRIAIS 350€  
KATEKA 200€

### Associations hors commune

MUSIQUE ET RANCE 150€  
BRETAGNE VIVANTE 100€  
PRÉVENTION ROUTIÈRE 100€

La Commission Vie Culturelle et Associative a décidé de privilégier les associations qui ont une visibilité sur la commune et qui mènent des actions sur le territoire de cette dernière.

## Multisports



Le terrain multisports est devenu le rendez-vous incontournable de la jeunesse du Minihic-sur-Rance.

Afin de développer les pratiques sportives et les loisirs pour tous, un terrain multisports est implanté depuis février 2014, à proximité de l'école.

À peine en service et déjà pris d'assaut – appelé « street » ou « soccer » – le terrain est apprécié de tous et est devenu un lieu de rencontre inter-générationnelle.

Football, basket, volley-ball, course à pied, les activités ne manquent pas sur et autour de ce terrain.

Le Minihic est ainsi doté d'un plateau adapté au dynamisme local.



## Conseil Municipal des Jeunes



**T**u as entre 10 ans et 16 ans ; tu souhaites t'investir pour ta commune, rencontrer des jeunes de ton âge, rejoins le Conseil municipal des jeunes.

Tu aimes travailler sur des projets, faire bouger les choses... Alors tu es le ou la bienvenue.

Le Conseil des jeunes reprendra ses activités en septembre 2014. Si tu es intéressé(e) tu peux contacter la mairie :

[p.brion@le-minihic-sur-rance.fr](mailto:p.brion@le-minihic-sur-rance.fr).

Par ailleurs, le Conseil des jeunes 2013/14 souhaite vous faire par des deux messages suivants :

- Terrain Multi-sports : Le samedi 5 Juillet de 17h à 20h auront lieu 3 matchs de Soccer ouverts aux 8-12 ans, 13-16ans, et 16 ans et +. Il sera suivi d'une collation, inaugurant ainsi sportivement le terrain multisports.

- Activités Nautiques : Le conseil des jeunes recherche des flotteurs de planche à voile non utilisés.

Ceux-ci seront installés zone de Garel sur une zone dédiée, pour mise à disposition des jeunes durant l'été.

Contact : 06 34 17 16 59

## Troc plantes - Troc livres



**U**ne première édition du Troc plantes Troc livres a eu lieu le 18 mai dernier.

Sous un soleil printanier, plantes et livres ont changé de propriétaires.

Cette manifestation organisée conjointement par le Comité des fêtes, la bibliothèque et la municipalité sera de nouveau organisée l'année prochaine.

Toute idée, conseil sont les bienvenus.

Contact : [p.brion@le-minihic-sur-rance.fr](mailto:p.brion@le-minihic-sur-rance.fr)

## Fête de la musique et feu de la Saint-Jean



**L**e 28/06/2014

Comme tous les ans nous vous donnons rendez-vous le samedi 28 juin 2014 pour nos, désormais, traditionnels Fête de la musique et Feu de la Saint-Jean à la ferme du Rivage. Les festivités débuteront à 18h30 par un apéro et un repas en musique. Pour la restauration nous vous proposons un menu à 10€ comprenant : Jambon à l'os - Frites - Fromage - Tarte (il est préférable de réserver à l'avance).

Sur place vous aurez également la possibilité de manger Galettes saucisses et crêpes.

Le Programme musical est le suivant :

5 groupes seront présents : Good-Rum  
Les Improbables  
Blue Orange  
Alices s' brown  
Mageandco

Vers 22h30, nous ferons une petite pause afin d'allumer notre traditionnel Feu de la Saint-Jean.

Pour plus de renseignements, ou pour réserver, deux numéros sont à votre disposition: 06 89 01 45 52 - 06 30 60 12 56.

Le Comité des Fêtes vous attend nombreux !!!!!



## Message de l'Association des Plaisanciers du Minihic



**L'** APM a pour vocation de représenter les plaisanciers du Minihic-sur-Rance auprès de la mairie, en se regroupant dans un état d'esprit de convivialité.

L' Association des Plaisanciers du Minihic-sur-Rance vous invite à venir visiter son site [www.plaisanciersminihic.com](http://www.plaisanciersminihic.com) et à la contacter à l'adresse suivante [contact@plaisanciersminihic.com](mailto:contact@plaisanciersminihic.com)

## Nettoyage des plages



**3<sup>e</sup>** édition du nettoyage des plages du Minihic-sur-Rance. En partenariat avec l'association SURFRIDER, ayant pour but de préserver les plages et eaux du littoral, le traditionnel nettoyage des plages a été organisé le dimanche 30 mars 2014, auquel plus de 50 personnes ont participé sur l'ensemble de l'après-midi.

Parents et enfants avaient rendez-vous sur la plage de Garel, où, par petits groupes, une zone de nettoyage leur était attribuée sur l'une des plages ou grèves de la commune. Équipés de gants, sacs poubelle, les bénévoles ont ainsi ramassé de nombreux déchets encombrants (plastiques, bouteilles, cordes...), couvrant ainsi la zone entre la grève de la Gautier jusqu'au chantier du Val. Pour clôturer cette manifestation, un goûter a été offert aux participants afin de les remercier. Merci à tous les bénévoles, et à la mairie pour son aide, et rendez-vous l'année prochaine pour la 4<sup>e</sup> édition.

## T'RANCE



La 1<sup>re</sup> édition de la T'Rance Minihic s'est déroulée le dimanche 20 avril dans notre commune. Elle a couronné 7 mois de travail d'équipe et ce fut un succès total. Nous avons ainsi recueilli 360 inscriptions alors même que le temps était épouvantable 1 heure avant le départ et qu'une 1<sup>re</sup> édition n'a pas encore de renommée établie ! Tous les coureurs ont loué le site exceptionnel de notre commune, entre terre et mer, la qualité de l'organisation (bravo à tous les membres de Run In rance !) et la générosité, les encouragements des 60 bénévoles sur le parcours et sur l'aire d'arrivée (encore une fois un immense merci à vous tous !!). Cette 1<sup>re</sup> édition a aussi permis de rassembler des associations de communes voisines : le cyclo club de Pleurtuit, le Ro-

tary club de Saint-Malo, Dinard Jogging. Ce sont ces rencontres nouvelles et diverses qui ont fait la richesse de cette aventure humaine et qui permettront le développement de projets nouveaux. Ces échanges entre coureurs et bénévoles d'ici et d'ailleurs permettent aussi de mieux faire connaître notre commune et d'en renforcer son attractivité. Cette 1<sup>re</sup> édition en appelle donc une autre, encore meilleure, en 2015, avec quelques nouveautés en préparation ! Merci encore à tous ceux qui nous ont aidé pour la préparation et le financement (sponsors) de cette 1<sup>re</sup> édition. Une mention spéciale à la mairie du Minihic qui nous a rendu de grands services et sans qui cette course n'aurait peut-être pas pu voir le jour. Avis donc aux amateurs ! La préparation physique commence maintenant !! Rendez-vous l'année prochaine...

Le président, au nom de tous les membres, Damien AUBINEAU.

Pour nous contacter : [runinrance@laposte.net](mailto:runinrance@laposte.net)

Pour voir les photos de la course et diverses autres infos :

<http://runinrance.eklablog.com>

## PRATIQUE

### Riverains des voies publiques : rappel des règles d'entretien et d'élagage des plantations.

Le domaine public de la voirie est affecté à la circulation publique. Dans l'intérêt de tous les usagers (piétons, automobilistes...), et pour des questions de visibilité, la réglementation a établi une servitude d'élagage et d'entretien des plantations qui s'impose aux propriétaires riverains.

La végétation est luxuriante en cette saison.

C'est donc l'occasion de faire un rappel sur ces obligations :

- Les branches surplombant les voies publiques et les racines qui avancent dans le sol doivent être coupées à l'aplomb de l'alignement, à la diligence des propriétaires ou occupants.
- Les haies vives doivent être conduites de telle sorte qu'elles ne fassent jamais saillie sur la voie publique.

À défaut de l'élagage nécessaire par les propriétaires ou leurs représentants, il peut y être pourvu d'office par la commune après mise en demeure non suivie d'effet, aux frais des propriétaires.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie sur les distances à respecter pour vos nouvelles plantations, le long du domaine public.

### Une gare au Minihic



Le transport en commun TADDY COOL existe depuis 2 ans.

Un(e) Minihicois(e) téléphone à la centrale de réservation avant 17h et un taxi passe le prendre chez lui le lendemain, à l'heure choisie, pour le déposer à l'une des gares de la communauté de communes. Coût du service : 2€.

Le retour se fait aux mêmes conditions.



Les gares sont situées au centre des communes principales de la CCCE ou devant les supermarchés. L'aller et retour domicile-marché de Dinard pour 4€ a un franc succès.

À notre demande, à partir de juin 2014 la CCCE ouvre une nouvelle « gare » au Minihic, place T. BOURSIN. Elle permettra aux personnes n'habitant pas notre commune de s'y faire déposer, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Les adhérents du club des Ajoncs et des autres communes vont voir leur transport grandement facilité ; les élèves (de plus de 12 ans) désirant revenir seuls au Minihic ne seront plus bloqués à la Richardais où à Dinard !

Nous avons insisté pour obtenir cette gare, faites la vivre ! Utilisez TADDY COOL !

RÉSERVATION AU 0 810 35 10 35 (NUMERO AZUR)  
LA VEILLE DU TRAJET JUSQU'A 17H.

## Collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères en période estivale débutera le 23 juin pour s'achever le 13 septembre à raison de deux ramassages par semaine, le mercredi et le samedi. Passé cette date, le ramassage redeviendra hebdomadaire (mercredi). La collecte des encombrants aura lieu le jeudi 8 septembre 2014.

## OUVERTURE ÉPICERIE

### La Cale Gourmande



L'épicerie du Minihic a rouvert ses portes. Elle assure le dépannage classique d'une petite épicerie de campagne et vous propose aussi un rayon boucherie, charcuterie, traiteur qui fait la part belle aux productions locales et au fait maison. Thomas MARTIN et David LERAY vous proposent plats du jour, grillades, charcuterie maison, fromages, cave à vins et nous avons même entendu parler d'un retour du pâté chaud le jeudi. Les deux compères assurent aussi des prestations traiteurs (mariage, repas de famille, buffets etc...), cours de cuisine, balades botaniques. Pour de plus amples informations [www.lacalegourmande](http://www.lacalegourmande) ou au 31 rue du général de Gaulle, à l'épicerie, tout simplement.

## RYTHMES SCOLAIRES



La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à la rentrée de septembre 2014 à l'école du Minihic-sur-Rance.

Plusieurs réunions et questionnaires ont permis d'élaborer le planning horaire. Validés en conseil d'école et par l'inspecteur de l'éducation nationale, ces nouveaux horaires seront les suivants :

lundi: 8h45-11h45 13h30-16h00

mardi: 8h45-11h45 13h30-15h30

mercredi: 8h45-11h45

jeudi: 8h45-11h45 13h30-16h00

vendredi: 8h45-11h45 13h30-15h30

Les nouvelles activités périscolaires auront donc lieu le mardi et le vendredi après-midi de 15h30 à 16h30.

Les trois grands axes retenus pour ces activités sont : découverte de soi, découverte de l'autre, découverte de son environnement.

Les enfants du primaire se verront proposer les animations suivantes : théâtre, musique, ateliers créatifs, multisports, photographie, dessin, gym dansée. Afin de proposer des activités de qualité, les intervenants ont tous une grande expérience dans leur domaine et ont pratiqué pendant de nombreuses années. Les enfants de la maternelle seront accueillis par les Trois Atsem ; une jeune femme en service civique formée à l'animation et à l'encadrement de jeunes enfants viendra renforcer l'équipe. Afin de participer à ces activités facultatives et gratuites, il sera demandé aux enfants de s'inscrire en fin d'année scolaire. Les enfants tourneront dans les activités ; les changements s'effectueront à chaque période de vacances ( par exemple : première période entre la rentrée de septembre et les vacances de la Toussaint, deuxième période rentrée des vacances de Toussaint jusqu'aux vacances de Noël...).

Le programme des activités pour la période de septembre à décembre ainsi que les conditions d'inscription seront présentées à l'ensemble des parents d'élèves fin juin.

L'année scolaire 2014-2015 sera une année test ; un bilan sera fait en fin d'année scolaire afin d'ajuster éventuellement les conditions de mise en place de ces nouvelles activités.

Les services de garderie et d'étude seront bien entendu maintenus voire étendus.

Les enfants seront accueillis tous les jours de la semaine le matin de 7h30 à 8h35 et le soir (le lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 18h45 ; un service de garderie sera mis en place le mercredi après la classe entre 11h45 et 12h30.

Pour tout complément d'informations sur la mise en place de ces nouveaux rythmes n'hésitez pas à nous contacter :

**[p.brion@le-minihic-sur-rance.fr](mailto:p.brion@le-minihic-sur-rance.fr)**

# FINANCES

## Budget Communal 2014

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale. En effet, sans lui, aucun projet ne peut démarrer, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population ne peut se réaliser.

Le budget est à la fois un **acte de prévision par l'estimation des crédits budgétaires** et un acte d'autorisation à encaisser des recettes et à payer des charges, sur une année.

La bonne gestion du budget est au cœur des préoccupations de tous : ménages, entreprises et bien évidemment communes. Tour d'horizon de nos finances pour connaître et comprendre le budget 2014.

### DÉPENSES

|                               |                             |                 |            |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------|------------|
| FONCTIONNEMENT<br>1 131 760 € | Charges à caractère général | 319 050€        | 28%        |
|                               | Ressources humaines         | 411 030€        | 36%        |
|                               | Charges de gestion courante | 160 070€        | 14%        |
|                               | Subventions                 | 24 030€         | 2%         |
|                               | Intérêts de la dette        | 12 050€         | 1%         |
|                               | Charges diverses            | 30 420€         | 3%         |
|                               | <b>Épargne brute</b>        | <b>175 110€</b> | <b>15%</b> |

### RECETTES

|                              |          |     |
|------------------------------|----------|-----|
| Produits des services        | 47 350€  | 4%  |
| Recettes fiscales            | 629 069€ | 56% |
| Produits de gestion courante | 8 270€   | 1%  |
| Dotations et participations  | 319 260€ | 28% |
| Produits financiers          | 5,80€    | 0%  |
| Recettes diverses            | 127 805€ | 11% |

### DÉPENSES

|                             |                                  |                |            |
|-----------------------------|----------------------------------|----------------|------------|
| INVESTISSEMENT<br>668 820 € | <b>Remboursement de la dette</b> | <b>85 000€</b> | <b>13%</b> |
|                             | Acquisitions et travaux          | 516 288€       | 77%        |
|                             | Déficit reporté                  | 66 932€        | 10%        |
|                             | Subventions d'investissement     | 600€           | 0%         |

### RECETTES

|                          |                 |            |
|--------------------------|-----------------|------------|
| <b>Epargne Brute</b>     | <b>175 110€</b> | <b>26%</b> |
| Dotations                | 245 670€        | 37%        |
| Subventions d'équipement | 96 040€         | 10%        |
| Emprunts                 | 150 000€        | 22%        |

**ÉPARGNE NETTE = Épargne brute - Remboursement de la dette = 90 110€**

#### Pour aller plus loin...

Les dépenses de fonctionnement sont des charges récurrentes destinées au quotidien d'une mairie et de ses services municipaux. On considère le niveau de ces charges comme un indicateur de service rendu aux habitants.

Les **charges à caractère général** sont les dépenses courantes destinées au fonctionnement de la mairie.

Les **charges de personnel ou ressources humaines** correspondent aux rémunérations et charges sociales des agents titulaires et non titulaires.

Les **charges de gestion courante** concernent par exemple les indemnités dues aux élus, les participations obligatoires comme la Taxe sur les Ordures Ménagères...

Les **subventions** sont des aides financières octroyées aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des écoles.

Les **intérêts de la dette** sont le montant des intérêts versés à la suite d'un emprunt. Le remboursement de l'emprunt, quant à lui, figure aux dépenses d'investissement.

Les **charges diverses** concernent les dépenses imprévues et/ou exceptionnelles.



Les recettes de fonctionnement sont les ressources récurrentes finançant l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les produits des services correspondent aux ventes de produits tarifés de la commune comme la cantine, la garderie, les redevances...

Les recettes fiscales concernent les impôts locaux (taxes foncières et habitations), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe aux droits de mutation lors de ventes immobilières sur la commune...

Les produits de gestion courante correspondent par exemple aux locations immobilières...

Les dotations et participations comprennent notamment la Dotation Globale de Fonctionnement prélevé sur le budget de l'État et distribuée aux collectivités territoriales, l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes...

La section d'investissement est la traduction de la politique publique menée, relative aux orientations et actions choisies par la municipalité.

Le remboursement de la dette correspond au capital restant dû (sans les intérêts) suite aux emprunts contractés les années antérieures.

Les acquisitions et travaux concernent l'achat de terrains par la commune, les travaux de voirie, l'aménagement du terrain multisports, du cimetière, l'achat de matériels et outillages, la rénovation de bâtiments publics...

Les dotations, l'emprunt ainsi que les subventions d'équipement dépendent des projets d'investissement menés ou à venir sur le territoire communal.

#### Quelques ratios de gestion...

Épargne brute = Recettes réelles – Dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "capacité d'autofinancement brute", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). L'épargne brute ici est estimée à 175 110€ pour l'année 2014.

$$\text{Taux d'épargne brute} = \frac{\text{Épargne brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} \times 100$$

Un taux d'épargne brute supérieur à 15% est souhaitable pour une commune. Ce taux de 15% signifie que pour 100€ de recettes réelles en section de fonctionnement, 15€ contribuent à l'autofinancement.

Détails du calcul pour notre commune :

$$175\,110\text{€} / 1\,131\,760\text{€} \times 100 = 15.47\%$$

Épargne nette = Épargne brute – Remboursement en capital de la dette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour le financement des projets d'investissement.

L'épargne nette ici est estimée à 90 110€ pour l'année 2014.

Détails du calcul pour notre commune :

$$175\,110\text{€} - 85\,000\text{€} = 90\,110\text{€}$$

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{Capital restant dû au 01/01/2014}}{\text{Épargne brute}}$$

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute annuelle. Cet indicateur permet donc d'apprécier si l'endettement de la collectivité est correctement calibré à sa capacité d'auto-financement.

Le ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- inférieur à 5 ans : le potentiel d'endettement est satisfaisant,
- entre 5 et 10 ans : le potentiel d'endettement est convenable,
- entre 10 et 15 ans, le potentiel d'endettement devient pré-occupant,
- supérieur à 15 ans, le potentiel d'endettement demeure critique.

La commune se situe dans la tranche « inférieur à 5 ans » et dispose d'un potentiel d'endettement satisfaisant.

Détails du calcul pour notre commune :

$$\frac{347\,471\text{€ Capital total restant dû}}{175\,110\text{€}} = 1,98 \text{ année soit } 2 \text{ ans.}$$

## Budget 2014 camping municipal

La section de fonctionnement est équilibrée à 20 650€ en dépenses et en recettes (dont 6 640,97€ d'excédent reporté). La section d'investissement est équilibrée à 1 414,32€ en dépenses et en recettes (dont 1 414,32€ d'excédent reporté). Le compte administratif du camping a fait apparaître un excédent d'exercice de 86,86 € ! Autant dire pas grand-chose. Afin d'améliorer les recettes, il a été décidé de proposer de louer le camping ainsi que ses infrastructures en dehors de la période estivale à toute personne ou organisme intéressé. Nous pensons, entre autres, aux associations de camping caristes ou groupes de randonneurs qui souhaitent découvrir la région et qui pourraient y établir leur camp de base.

Cette disposition fait suite aux efforts de signalétique engagés l'an dernier et à la mise à disposition de la wifi aux usagers du camping.

Une réflexion sera menée pour déterminer comment nous pouvons améliorer le camping et surtout le faire connaître car les usagers de passage se disent très satisfaits, tant de la vue exceptionnelle que de l'accueil.

Cet été le camping sera ouvert du 21 juin au 7 septembre.

## Budget 2014 Zone de Plaisance

La section de fonctionnement est équilibrée à 29 833€ en dépenses et en recettes (dont 2 624,73€ d'excédent reporté). La section d'investissement s'équilibre à 15 407,64€ en dépenses (dont 4 200€ de reports 2013) et en recettes (dont 12 966,42€ d'excédent reporté).

Malgré une augmentation des cotisations en 2013 (celles-ci étaient figées depuis 2006), la conjonction de divers paramètres tels que l'augmentation substantielle des redevances d'A.O.T.\*, l'intégration de 19 redevances supplémentaires dans les dépenses de fonctionnement, des dépenses courantes en hausse constante ces dernières années notamment

celle concernant le nettoyage des cales assuré depuis 2009 par une entreprise privée, le compte administratif 2013 a fait apparaître un **résultat d'exercice 2013 déficitaire de 5306€**. C'est pourquoi, après concertation avec l'Association des Plaisanciers et le Conseil des Aînés, plusieurs mesures ont été prises :

- L'entretien de la cale et du ponton est désormais effectué par le personnel communal. Par contre les frais de personnel technique, et les frais de personnel administratif liés à l'activité plaisance sont imputés au budget plaisance.
- L'entretien de la grève (apport de sable, nettoyage) est quant à lui supporté par le budget principal.

Les mesures prises nous ont permis d'équilibrer le budget avec un besoin moindre de recettes aussi avons-nous jugé normal de réajuster les cotisations 2014. Cela s'est traduit par une baisse de tarifs plus conséquente pour les plus grandes unités, moindre, voire sans changement pour les petites embarcations, la raison étant que le montant de la cotisation la plus faible est à quelques euros près équivalent aux droits et taxes que doit acquitter la commune sur chaque cotisation perçue.

\*Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Maritime. Cette autorisation est soumise à une taxe qui est passée de 51 € H.T. à 68,61 € H.T. par mouillage entre 2012 et 2013.

## Les taux d'imposition 2014

Le compte administratif 2013 a laissé apparaître une capacité d'autofinancement brute de 323 305€ et une capacité d'autofinancement nette de 238 392€.

Cette situation a permis d'aborder sereinement l'année 2014, d'autant que quatre emprunts vont être remboursés au cours de cet exercice, le capital restant dû passera alors de 347 470€ au 1<sup>er</sup> janvier à 262 557€ au 31 décembre 2014. Dans ces conditions, et au vu du contexte économique actuel, malgré une hausse obligatoire et importante de certaines dépenses de fonctionnement telles que celles engendrées par la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal a décidé de reconduire en 2014 les taux appliqués en 2013 soit :

- Taxe d'habitation : 12.82 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14.05 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 50,00 %

## Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis la mise en place du tri sélectif, le tonnage des ordures ménagères est en baisse. D'autre part, le transfert de compétence du traitement des déchets ménagers à la Communauté de Communes devrait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans ce contexte, et afin de ne pas pénaliser la commune au niveau des recettes qu'elle devra reverser à la CCCE, le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un niveau assurant un juste équilibre entre les dépenses et les recettes de ce service en ramenant le taux de 9,28 appliqué en 2013 à 7,28 % en 2014. Soit une baisse de 2 %.

## CIMETIÈRE

### Amélioration dans le cimetière



Autrefois

Après s'être préoccupé de la réalisation de l'espace cinéraire dans le cimetière, le Conseil des Aînés poursuit sa mission en vue d'agréments ce lieu naturellement triste. Dernièrement, avec l'aide de la municipalité, l'espace réservé aux nourrissons et jeunes enfants a été réhabilité. Depuis plusieurs décennies, au fond de notre cimetière communal, ces petites tombes semblaient oubliées.

- Des bordures ont été posées par nos employés communaux pour reconstituer les tombes dégradées.



Maintenant

- Des croix ont été confectionnées et posées grâce à la participation de quelques Minihicois.

Ainsi ces enfants sont sortis de l'indifférence et de l'anonymat.

D'autres projets verront progressivement le jour : le recensement des tombes en état apparent d'abandon, l'étude d'un réaménagement de l'espace non concédé, l'information du public...





## HERVÉ ARTUR,

« Mort pour la France »,  
le 18 mai 1956, dans les gorges  
de Palestro, en Algérie.

Né à Paris, le 17 septembre 1926, Hervé ARTUR effectue son service militaire, en Algérie, en 1948/49. Il est affecté au 9<sup>e</sup> Régiment de Zouaves avec le grade d'Aspirant.

De retour à la vie civile, il poursuit ses études, interrompues par le service national. Il prépare l'agrégation de philosophie. Ses parents résident quelques années au Maroc avant de rejoindre notre commune. Le conflit algérien s'aggrave, le gouvernement rappelle, en avril 1956, quelques classes. C'est à Maisons-Laffitte que sont regroupés les premiers « Rappelés » pour constituer les régiments qui vont renforcer les effectifs en Algérie.

Hervé ARTUR est affecté au 9<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale. Une semaine après son rappel, il sera à pied d'œuvre le 4 mai. Il est à la tête d'une section de 27 hommes positionnée non loin des gorges de Palestro avec pour mission de sécuriser son secteur.

Le 18 mai, au cours d'une patrouille de reconnaissance, sa section tombe dans une embuscade, 16 hommes, dont son chef ARTUR, seront tués dès les premières rafales. Les blessés seront fait prisonniers et emmenés par les rebelles. Quelques-uns seront exécutés en cours de route, un seul survivra au massacre et pourra, ainsi, apporter son témoignage sur l'événement.

La métropole s'émeut de ce massacre, il concerne une jeunesse appelée contre son gré et mal formée à ce type de combat : la guérilla. En France, la tension est à son comble, pas question de rapatrier, dans l'immédiat, les corps de ces malheureux. Les sépultures auront lieu à Alger en présence des autorités civiles et militaires.

Dix mois plus tard, les premiers corps seront, enfin, restitués aux familles et, selon les lieux, la volonté des familles. Les nouvelles inhumations seront célébrées avec plus ou moins de discrétion ou de cérémonial. Hervé ARTUR sera inhumé, à Le Minihic-sur-Rance, le 18 juillet 1957 dans la concession familiale de notre cimetière. Un office religieux sera célébré par les abbés LECOQ et LUCAS puis, devant sa dépouille, le maire François DUCREUX associera les concitoyens à l'hommage qu'il prononce. À son tour, le capitaine VILLARET fera l'éloge de l'officier ARTUR.

À titre posthume, lui seront décernées les croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et de la Valeur Militaire.

En 1996, soit quarante ans plus tard, la Promotion de la 14<sup>e</sup> Compagnie du Bataillon des Elèves Officiers de Réserve de Saint-Cyr (ESM4) décide d'honorer son parrain. Elle propose, au maire de l'époque, la fourniture de plaques de rue portant le nom du sous-lieutenant Hervé ARTUR. Le Conseil municipal portera son choix sur la rue qui longe l'école publique et rejoint le cimetière.

Le 8 mai 1996, un détachement des élèves de la « Promotion du Sous-lieutenant Hervé ARTUR » rendra les honneurs à leur aïeul en présence de sa famille, des autorités civiles et militaires et des Minihicois.

La famille ARTUR était domiciliée dans la rue qui descend à la grève de la GAUTIER. Peut-être aurait-il été préférable de choisir cette rue, située à proximité de sa demeure familiale, pour honorer cet officier et dédier la rue de l'école à Paul Marie RADIUS\*, résistant de la première heure, fusillé par la troupe allemande en 1944, qui résidait, en face, au manoir du Houx ?

Jean-Paul VIDAL

\* Voir article « Paul-Marie RADIUS » paru dans le Bulletin municipal n° 3 de Juillet 2013.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**17 JUIN 2014**  
RASSEMBLEMENT  
CORNISH CRABBERS  
*Amis de la Baie de la Landriais*

**20 JUIN 2014**  
KERMESSE DE L'ÉCOLE

**28 JUIN 2014**  
INAUGURATION  
DU MOTEUR DUVANT  
*Amis de la Baie de la Landriais*

**28 JUIN 2014**  
FÊTE DE LA MUSIQUE  
ET FEU DE LA SAINT-JEAN  
*Comité des fêtes*

**5-6 JUILLET 2014**  
FÊTE VILLAGEOISE  
*Arca*

**6 JUILLET 2014**  
FESTIVAL  
MUSIQUE ANCIENNE  
*Musique et Rance*

**Mi JUILLET 2014**  
RÉGATE DES TROIS  
VIERGES POUR DERIVEURS  
CLASSIQUES  
*Amis de la Baie de la Landriais*

**27 JUILLET 2014**  
BRADERIE EXTERIEURE  
*Comité des fêtes*

**6 AOÛT 2014**  
TROPHÉE JULES CAMPION  
*Amis de la Baie de la Landriais*

**15 AOÛT 2014**  
PARDON NOTRE DAME  
DE LA MIETTE

**30-31 AOÛT 2014**  
DE CALE EN CALE  
- ADVR

**20 SEPTEMBRE 2014**  
ACCUEIL DES NOUVEAUX  
HABITANTS  
*Municipalité*

**20-21 SEPT. 2014**  
JOURNÉES  
DU PATRIMOINE  
*Thème « Le doris »*

**11 OCTOBRE 2014**  
REPAS ET  
SOIRÉE DANSANTE  
*Comité des fêtes*

**25-26 OCTOBRE 2014**  
SALON DES PASSIONNÉS  
*Municipalité*

**9 NOVEMBRE 2014**  
BRADERIE COUVERTE  
*Comité des fêtes*

**15 NOVEMBRE 2014**  
REPAS CHOUROUTE  
*Arca*

**22 NOVEMBRE 2014**  
SOIRÉE SPECTACLE  
*Comité des fêtes*

**30 NOVEMBRE 2014**  
REPAS DES AÎNES  
*Municipalité*

**06-07 DÉCEMBRE 2014**  
TÉLÉTHON  
*Municipalité – Associations*

**14 DÉCEMBRE 2014**  
FÊTE DE NOËL  
*Municipalité*

### ■ SAMEDI 31 MAI

Journée d'Émeraude : Ramassage des détritiques à partir de 10h à la Cale sèche.

### ■ MARDI 17 JUIN

Rassemblement international des Cornish Crabbers. Les bateaux feront escale à la Baie de la Landraais vers 11h.

### ■ SAMEDI 28 JUIN

Inauguration du moteur Duvant restauré au terre plein de l'association, Exposition.

### ■ JUILLET (date à déterminer)

Régates des trois vierges pour dériveurs classiques.

### ■ MERCREDI 6 AOÛT

Trophée Jules Campion, traversée de la Rance à la nage 70<sup>e</sup> Anniversaire de la libération.

### ■ VENDREDI 15 AOÛT

Pèlerinage de Notre Dame de la Miette. Nombreuses animations nautiques. Retraite aux flambeaux en bateau avec illumination de la cale.

### ■ SAMEDI 20 &

### DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Journées du patrimoine : La construction des Doris au Chantier de la Landraais.

### ■ SAMEDI 25 &

### DIMANCHE 26 OCTOBRE

Participation au Salon des Passionnés

## MAIRIE

### Heures d'ouverture :

Lundi - Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h

### Permanences

#### ELUS :

le Samedi matin de 10h à 12h

#### Adjoints

Culture- Affaires scolaires et sociales les mercredi et vendredi à partir de 14h30 sur R.V

#### Maire et Adjoints :

Urbanisme - Travaux - Finances le matin sur R.V.

**CHAPELLE SAINT BUC**  
LE MINIHIC-SUR-RANCE

## Programme d'animation Eté 2014

### JUILLET

**1er au 13 juillet**  
**EXPOSITION**  
"Bretons entre cercles et courbes"  
Peintures de Soizik Oger.

**Mercredi 16 juillet : 20h30**  
**CONFERENCE**  
18 mois à Tibhirine.  
Une expérience aux multiples facettes  
Par Anne et Hubert Ploquin

**15 au 31 juillet**  
**EXPOSITION**  
"Reflets" ou comment les émotions naissent de la lumière et des couleurs  
Photos de Sarah Lépée

**Mercredi 23 juillet : 20h30**  
**CONCERT**  
Classique et lyrique  
Christine Chancelier soprano, Alain Rouxel baryton, Françoise Sohier piano

**Samedi 26 juillet : 10h**  
**MESSE de la SAINTE ANNE**  
sylvie de l'Assemblée Générale et du déjeuner de l'Association.

**Mercredi 30 juillet : 20h30**  
**CONFERENCE**  
"Le Cens de la Vie"  
quelle politique du bien vieillir ?  
Par Jean-Charles Dehaye

### AOÛT

**1er au 15 août**  
**EXPOSITION**  
"Entre l'eau d'ici et l'eau-delà"  
Silhouettes qui s'activent, cheminent, méditent...  
Peintures de Florence du Rusquec

**Mercredi 6 août : 20h30**  
**CONFERENCE**  
Les Chantiers Navals des Bords de Rance du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.  
Par René Colas

**Jeudi 7 août**  
**SORTIE PATRIMOINE**  
A la découverte des moulins à marée de la Rance.  
Avec Alain Massou.  
Inscription préalable obligatoire

**Mercredi 13 août : 20h30**  
**CONCERT**  
Classique  
Arthur Souliès violon et Marion Nogaro piano

**16 au 31 août**  
**EXPOSITION**  
Tapisseries  
Une association de passionnées a retrouvé la technique du point dit de Bayeux et de sa célèbre tapisserie.

**Mercredi 20 août : 20h30**  
**CONFERENCE**  
A confirmer

**Mercredi 27 août : 20h30**  
**CONCERT**  
Quatuor classique de jeunes musiciens américains en résidence à Langrolay.

**LES MERCREDIS DE SAINT-BUC**  
Concerts et conférences : 20h30 - (Libre participation)

**EXPOSITIONS**  
Juillet - Août  
Du mardi au dimanche : 15h à 19h - (Entrée libre)

**INFOS COMPLEMENTAIRES**  
Demandez votre inscription à la newsletter : chaque semaine en Juillet et Août.  
saint.buc@gmail.com  
www.saint-buc.fr